

**AVENANT N°44**  
**A L'ACCORD PROFESSIONNEL DE TRAVAIL COMMERCE ET DIVERS**  
**SECTEUR AUTOMOBILE**

**RENOUVELLEMENT ET RENOVATION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE**

**CQP « MECANICIEN(NE) SPECIALISTE AUTOMOBILE »**

**Article 1 : Contexte**

Le parc automobile néo-calédonien compte plus de 81 000 véhicules légers de moins de 10 ans. Le commerce, l'entretien et la réparation de ce parc concernent plus de 500 entreprises et occupent plus de 1000 salariés. Environ 8500 véhicules neufs sont immatriculés chaque année.

Ainsi, les besoins en personnels qualifiés sont de plus en plus importants et les compétences requises doivent répondre aux exigences des nouvelles technologies et de la clientèle.

Afin de répondre à ces besoins, les partenaires sociaux de la branche « Commerce et divers - secteur automobile » ont décidé de travailler à la mise en place de Certificats de Qualification Professionnelle - CQP, conformément à la délibération n°119 du 21 avril 2016 qui permet à toute branche professionnelle de créer des référentiels d'emploi et de certification et de demander leur inscription au Répertoire des Certifications de la Nouvelle-Calédonie.

Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) sont créés et délivrés par la branche professionnelle.

Les CQP permettent à tout public et aux salariés d'avoir accès à une qualification opérationnelle reconnue, adaptée aux caractéristiques de l'emploi et aux besoins des entreprises dans le domaine de la maintenance automobile.

**Article 2 : Création et Classification**

Les partenaires sociaux signataires du présent accord décident de renouveler la mise en œuvre du CQP rénové en bloc de compétences et désormais intitulé :

**« Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile »**

Au démarrage et durant la formation l'accès sera un niveau II échelon 3.

L'obtention de ce certificat donne l'accès au Niveau III, échelon 1 de la classification de l'accord professionnel « Commerce et divers », dans la filière « réparation automobile ».

Sauf disposition plus favorables, la rémunération du salarié sera déterminée pour chaque année de contrat, et selon le niveau de la qualification visée au contrat, en fonction d'un pourcentage du salaire minimum garanti fixé par délibération du congrès.

CY NS JF MM  
HD AC CE

### Article 3 : Objectifs Généraux

➤ Il s'agit de qualifier des professionnels en leur permettant d'acquérir au cours de la formation (ou de valider) l'ensemble des compétences requises pour réaliser, en autonomie, les activités suivantes :

#### **Activités techniques :**

- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules intégrant éventuellement des interventions réglementées : entretien courant et périodique des véhicules, diagnostic /dépose-pose/contrôle et réglage d'ensembles mécaniques
- Réalisation d'interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité portant sur :
  - Le contrôle / réglage des moteurs thermiques
  - Les éléments de liaison au sol
  - Pose d'accessoires sur véhicules

#### **Organisation et Gestion de la maintenance**

- Organisation de la maintenance :
  - Utilisation de la documentation technique
  - Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
  - Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.
- Gestion de la maintenance :
  - Etablissement de tout document d'atelier utile
  - Conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle.

### Article 4 : Organisation du CQP, Référentiels

Le référentiel du CQP « Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile » est structuré en deux parties, jointes au présent avenant :

**Partie 1 - Le Référentiel d'Activités et de compétences professionnelles** est constitué des données relatives aux caractéristiques de la qualification « Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile », ainsi que du document interface activités/compétences correspondant, qui ont pour fonction :

- De délimiter l'ensemble des activités auxquelles sont préparés les futurs titulaires du présent CQP.
- D'établir le lien entre les activités constitutives de la qualification et les compétences visées par la formation au présent CQP.

**Partie 2 - Le Référentiel de Certification** est constitué de l'ensemble des informations concernant les règles générales de certification qui décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation.

- La définition des modalités d'évaluation en fonction des publics
- Les règles spécifiques de certification pour le CQP visé précisant pour chaque unité de compétences constituant les blocs de compétences, les savoirs associés qui définissent le contour de la compétence visée
- Les modalités institutionnelles de la validation des acquis de l'expérience.

Handwritten notes and signatures: "CS", "HD", "CL", "AC", "NS", "MM", and a signature.

### Article 5 : Conditions de mise en œuvre des actions de formation

Pour la mise en œuvre des actions de formation concernant le secteur automobile, il a été créé au sein de la branche « Commerce et Divers » une Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique du secteur automobile, composée des représentants du secteur, désignés par les organisations syndicales et patronales signataires de l'accord de branche.

Cette commission habilite les organismes susceptibles de mener à bien les actions de formation concernant le secteur automobile.

Pour ce faire, cette commission s'appuie, par convention, sur l'expertise de l'EFPA.

Cependant, sous le contrôle de la commission, les partenaires sociaux s'accordent pour confier, prioritairement à l'organisme EFPA le soin d'organiser les actions de formation concernant le secteur automobile et particulièrement celles permettant la délivrance du présent CQP.

### Article 6 : Voies d'accès

Le présent CQP est accessible par les trois voies suivantes :

- Un parcours de formation continue.
- Un parcours de formation alternant des périodes d'emploi et des périodes de formation permettant la validation des différents blocs.
- Une validation des acquis de l'expérience permettant au candidat de se présenter aux épreuves finales sans formation préalable ou avec une formation complémentaire partielle.

Le candidat obtient le présent CQP sur décision du jury paritaire auquel il accède s'il a validé 80% des blocs du CQP.

### Article 7 : Délivrance

Un certificat, inscrit au Répertoire Professionnel des Certifications de la Nouvelle-Calédonie, imprimé à l'en-tête de l'EFPA, avec la mention « **agrée par la Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique du secteur automobile** », sera délivré aux candidats déclarés admis par le jury paritaire.

### Article 8 : Inscription au Répertoire des Certifications de la Nouvelle-Calédonie

Les partenaires sociaux conviennent de demander l'inscription du CQP « Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile » au Répertoire des Certifications de la Nouvelle-Calédonie auprès de la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC).

### Article 9 : Extension

Les parties signataires sont convenues, pour l'application du présent avenant, d'en demander l'extension à l'ensemble de la profession conformément aux dispositions des articles LP 334-12 et 334-13 du Code du Travail.

Handwritten notes in blue ink: "CY", "mm", "# NS", "HD CC AC", and a signature.

Fait à Nouméa, le 27 février 2019

MEDEF - NC

Nathalie GREGOIRE

Mathilde MESTRE

CPME – ARA

Audrey CADO

Yann LUCIEN

U2P

CSTC-FORCE OUVRIERE

Jérôme LE PECHOUX

COGETRA

USOENC

USTKE

Landry CAEAT

UT CFE CGC

Maguy PELAGE

CSTNC

, HITALOLO . DICHA .

# Règles générales de certification

## Préambule

Les référentiels des CQP de la Branche « Commerces et Divers – Secteur Automobile » font l'objet d'une rénovation importante, dont les enjeux sont :

- De maintenir l'accessibilité des CQP aux demandeurs d'emploi en développant des parcours individualisés via l'acquisition de blocs de compétences,
- D'élargir l'accessibilité des CQP aux salariés en proposant des blocs et unités de compétences compatibles avec des actions de formation courtes,
- De développer la mobilité en favorisant un système d'équivalences par blocs et/ou unités de compétences au sein des CQP d'une même filière mais également entre les CQP de filières différentes.

Dans cette perspective, les CQP sont constitués de blocs et d'unités de compétences (appelés BC/UC).

Les unités de compétences sont les compétences visées, c'est la traduction des activités de la qualification visée.

Les blocs de compétences sont un regroupement d'unités qui fait sens et permet de comprendre le lien entre les unités de compétences au sein d'un même bloc.

## Introduction

Ces règles générales d'accès à la certification ont pour objectif de :

- Viser une simplicité de mise en œuvre ;
- Proposer des modalités adaptées aux modèles économiques des dispositifs : rapport qualité / coût optimisé ;
- Favoriser l'attractivité des CQP ;
- Veiller à l'harmonisation de la mise en œuvre des CQP délivrés par la branche « Commerce et Divers – Secteur automobile ».

## 1 Principes

- 1.1 Le CQP est délivré par un jury paritaire (composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur du domaine du CQP visé).**
- 1.2 Selon les voies d'accès, les modalités de formation et d'évaluation reposent sur les UC ou les BC :**
  - a. Pour les publics en formation continue, la formation peut se dérouler sur la base des UC ou des BC. Pour valider une UC, il faut attester de la maîtrise des savoirs associés à l'UC. Pour valider un BC, il faut détenir 80% des UC composant le bloc de compétences visé.**
  - b. Pour les publics en alternance, la formation et l'évaluation se déroulent sur la base des BC.**
  - c. En VAE, la validation (partielle ou totale) se déroule sur la base des BC.**
- 1.3 Le jury reçoit tous les candidats ayant validé 80% des blocs de compétences du CQP visé, qu'ils soient dans le cadre de la formation continue ou de la formation en alternance.**

#### 1.4 Les UC et BC sont acquis pendant une durée de 5 ans.

## 2 Jury CQP

Le jury complète le PV, que le candidat ait validé ou non le CQP afin de garantir la traçabilité des résultats.

Le rôle du jury est d'évaluer la maîtrise du métier correspondant au CQP visé, à l'aide de l'entretien avec narration d'activité sur les compétences clés (appréciation de la maîtrise de la finalité des compétences clés du CQP). Les critères d'évaluation spécifiques sont définis dans chaque référentiel CQP.

### ***Dans le cadre de la formation continue***

Le candidat se présente pour un entretien devant le jury à condition qu'il ait obtenu au moins 80% des blocs de compétences du CQP visé.

Cependant, il garde le bénéfice des UC et/ou BC acquis pendant une durée de 5 ans. Il peut acquérir les BC ou UC manquants en formation continue ou par la voie de la VAE.

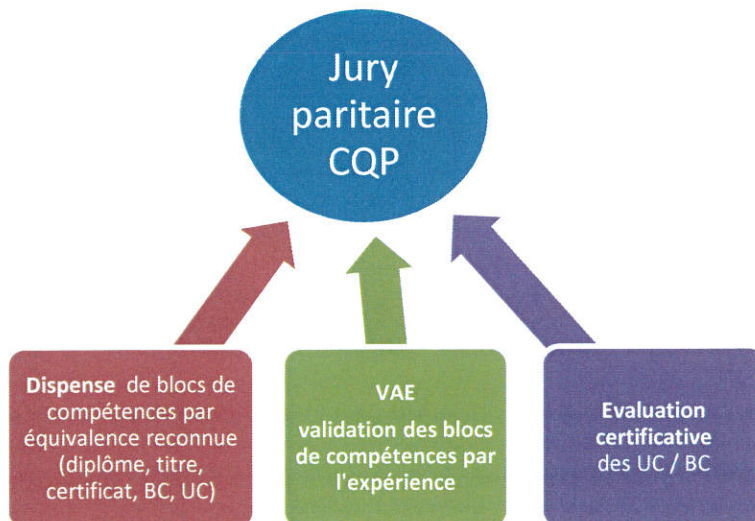
En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention.

### ***Dans le cadre de l'alternance***

Le candidat se présente pour un entretien devant le jury à condition qu'il ait obtenu au moins 80% des blocs de compétences du CQP visé. Le jury prendra connaissance, à l'occasion de l'entretien avec narration d'activité, des documents justifiant les blocs acquis ou non par chaque candidat. Les résultats seront compilés sur le procès-verbal.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention.

## 3 Modes d'accès complémentaires



La complémentarité de ces 3 modes d'accès vise à mettre en place un système global d'accès aux CQP.

### 3.1 Règle de dispense

Une dispense est un droit mais pas une obligation.

Elle s'effectue sur demande du candidat qui cherche à faire valoir ses acquis en vue d'accéder au CQP visé.

**La possession, en cours de validité, de diplôme, titre, certificat, BC et UC permet de faire reconnaître, par équivalence, des BC.**

Handwritten notes and signatures: NS, mm, CC, HD, AC, JIA.

## 3.2 VAE

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne justifiant d'au moins 3 années d'expérience, en rapport direct avec la certification visée, d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Par conséquent, cette voie d'accès au CQP n'est pas adaptée au profil des candidats dans le cadre de l'alternance.

La VAE peut être complémentaire d'une action de formation certifiante pour obtenir un CQP.

L'EFPA assure l'accès aux CQP de la branche « Commerce et divers – secteur automobile » pour le compte de la commission paritaire de perfectionnement et pédagogique du secteur de l'automobile.

Il veille à l'information délivrée aux salariés souhaitant s'engager dans une VAE, gère les recevabilités et organise les jurys de validation en accord avec l'autorité certificatrice (secrétariat de branche).

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

A l'issue d'un entretien obligatoire, s'appuyant sur le dossier de validation constitué par le candidat, l'appréciation des acquis de l'expérience par le jury permet de délivrer le CQP ou, à défaut, certains de ses BC reconnus comme maîtrisés.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer, le cas échéant, une mention.

La durée de validité des blocs de compétences acquis dans le cadre de la VAE est limitée à une durée de 5 ans.

En cas de validation partielle du CQP visé, le candidat peut se représenter devant le jury après un délai de 6 mois.

## 3.3 Evaluation certificative

### 3.3.1 Dans le cadre de la formation continue : évaluation des UC et/ou des BC

L'EFPA est l'organisme évaluateur qui conçoit et propose l'outil d'évaluation des CQP de la branche.

Cet outil d'évaluation doit permettre d'évaluer les UC et les BC des CQP de la branche :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
  - Les UC non maîtrisées : correspondent à des besoins en formation ;
  - Les UC maîtrisées : valeur certificative de cette évaluation.

Toutefois, l'évaluation certificative amont ne peut concerner l'intégralité des UC d'un CQP. Dans ce cas, la VAE doit être privilégiée.

- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise de l'UC ou du BC préparée au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

**Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des UC ou des BC.**

**La validation d'une UC ou d'un BC est valable pendant 5 ans.**

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

NS CCA  
mm  
49 HD

### 3.3.2 Dans le cadre de l'alternance : évaluation des BC

L'EFPA produit, selon le mode d'évaluation de chaque BC envisagé par le référentiel :

- Une grille d'évaluation (mise en situation/ questionnaire/entretien...)  
et/ou
- Une étude de cas

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

## 4 Règles de certification énoncées dans chaque référentiel CQP

Chaque référentiel CQP :

- Renvoie aux règles générales de certification ;
- Énonce les critères d'évaluation spécifiques des compétences clés appréciés au cours de l'entretien avec narration d'activité.

Handwritten notes in blue ink at the bottom right of the page, including the letters "CS", "mm", "cl", "NS", "HD", and a signature.



# [ RÉFÉRENTIEL ]

Certificat de Qualification Professionnelle

## "MECANICIEN(NE) SPECIALISTE AUTOMOBILE"

---

Mode d'accès :

Formation continue, formation en alternance,  
Validation des acquis de l'expérience (VAE)

MM  
CC 2-4 1 Ac H  
NG H

# SOMMAIRE RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle



## Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile

→	Préambule.....	3
→	Conditions de mise en œuvre de la formation.....	4
→	Organisation des référentiels.....	7

### REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

→	Extrait de la fiche de qualification .....	9
→	Interface activités / unités de compétences / blocs de compétences .....	10

### REFERENTIEL DE CERTIFICATION

→	Conditions de certification pour les salariés en formation continue .....	12
→	Savoirs associés aux unités de compétences.....	13
→	Conditions de certification pour les publics en alternance.....	22
→	Conditions de certification pour les candidats en VAE .....	25

mm HD  
CL 4.5 2 A  
59

# — { PREAMBULE

## **1. Le Certificat de Qualification Professionnelle**

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification délivrée par la Branche « Commerces et Divers – Secteur Automobile » et élaborée en réponse aux besoins des professionnels. Chaque CQP de cette branche est créé et renouvelé par décision de la commission paritaire de perfectionnement et pédagogique des Services de l'Automobile.

Cette commission s'appuie sur l'expertise de l'Etablissement de Formation Professionnelle des Adultes (EFPA) pour gérer l'ensemble du dispositif CQP du secteur automobile.

## **2. L'accès au CQP**

Le présent CQP est accessible par les trois voies suivantes :

- Un parcours de formation continue,
- Un parcours de formation alternant des périodes d'emploi et des périodes de formation permettant la validation des différents blocs de compétences,
- Une validation des acquis de l'expérience permettant au candidat de se présenter aux épreuves finales sans formation préalable ou avec une formation complémentaire partielle.

## **3. Les enjeux de la rénovation des CQP**

Les référentiels des CQP de la Branche « Commerces et Divers – Secteur Automobile » font l'objet d'une rénovation importante, dont les enjeux sont :

- De maintenir l'accessibilité des CQP aux demandeurs d'emploi en développant des parcours individualisés via l'acquisition de blocs de compétences,
- D'élargir l'accessibilité des CQP aux salariés en proposant des blocs et unités de compétences compatibles avec des actions de formation courtes,
- De développer la mobilité en favorisant un système d'équivalences par blocs et/ou unités de compétences au sein des CQP d'une même filière mais également entre les CQP de filières différentes.

CL 2.4 AM HD  
3 AC JIP

# CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

## ORGANISMES DE FORMATION

### → Contexte de l'habilitation

La Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique des Services de l'Automobile, créée au sein de la commission paritaire de la branche « commerce et divers - secteur automobile », habilite les organismes de formation susceptibles de mener à bien les actions C.Q.P. Pour ce faire, elle s'appuie par convention sur l'expertise de l'EFPA.

Cependant les partenaires sociaux confient prioritairement à l'organisme EFPA le soin d'organiser les actions permettant la délivrance du C.Q.P.

Toute demande d'ouverture d'une action fera l'objet de la constitution d'un dossier d'habilitation déposé auprès de la Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique des Services de l'Automobile, six mois avant la date de démarrage.

### → Conditions d'habilitation d'un organisme de formation pour la mise en œuvre une action C.Q.P.

Les conditions d'habilitation d'un organisme de formation à conduire une action C.Q.P. sont les suivantes :

#### ▪ Favoriser au mieux la relation emploi / formation en :

- Optimisant l'adéquation des attentes du bassin d'emploi et les compétences visées par la formation,
- Associant les milieux professionnels à la formation.

#### ▪ Disposer déjà des compétences relatives à la spécialité professionnelle visée et d'une infrastructure existante :

- Moyens en personnel :

Les formateurs sont spécialisés en pédagogie des adultes et techniques d'animation : approche par compétences & individualisation des parcours. Ils ont une double compétence technique et pédagogique.

- Moyens en matériels :

- Équipements d'atelier / véhicules / différents systèmes de contrôle
- Postes de travail équipés
- Matériel vidéo
- Équipement informatique connecté à Internet et permettant l'utilisation de logiciels professionnels
- Locaux permettant une qualité d'accueil des salariés en formation.

#### ▪ Avoir acquis une expérience dans le domaine des actions de formation en particulier :

- Pour l'identification des profils de compétences des formateurs,
- Dans la gestion de l'alternance et l'évaluation des acquis ...,
- Et toutes questions concernant la définition d'une stratégie pédagogique.

4  
CL 4.9 NG MM HD AC JK

Un organisme se positionnant sur des modalités pédagogiques par la voie de l'alternance devra démontrer que l'ensemble des partenaires associés à la réalisation de l'action de formation (publics de la formation continue, publics de l'alternance, organismes de formation et entreprises) :

- Soit informé des objectifs de formation,
- Mette en œuvre les moyens pratiques de sa réussite,

En revanche, il revient à l'organisme de formation habilité de s'assurer de la relation tuteur entreprise / formateur.

A cet égard, il apparaît important que soient définies, en préalable à l'action, la nature des moyens qui permettront d'organiser au mieux la relation entreprise-centre de formation, et la manière dont le salarié, en liaison avec le tuteur en entreprise et l'équipe pédagogique, est associé au processus d'apprentissage.

- **Assurer, sous le contrôle de l'EFPA, la production de l'épreuve écrite et l'organisation des examens se rapportant au CQP "Mécanicien spécialiste automobile" et participer, en tant que membre de jury, aux examens organisés par un organisme tiers.**
- **Coordonner les évaluations entre l'organisme de formation et les entreprises :**

Les grilles d'évaluation en entreprise seront fournies par l'EFPA. Il appartiendra à l'organisme de formation habilité d'informer les entreprises d'accueil des modalités d'évaluation.

Dans ce contexte, il revient à l'organisme de formation d'assurer :

- l'information des entreprises en amont de la formation,
- des accompagnements réguliers du tuteur et du candidat en entreprise,

La formation des tuteurs sera réalisée par l'EFPA.

- **Proposer des procédures de suivi relatives à l'insertion professionnelle des salariés, à l'issue de la formation.**

## → **Evaluation et suivi de l'action de formation**

L'EFPA effectuera l'évaluation et le suivi de l'action de formation sur site sur la base de documents démontrant le respect des engagements afin de s'assurer :

- De la conformité du dispositif de formation (scénario et progression pédagogique)
- Des évaluations en entreprise
- De l'évaluation des blocs de compétences
- De la tenue du jury final

Dans le cas de non-conformité relative aux modalités de mise en œuvre de l'action (suivi, pédagogie, évaluations, etc..) par l'organisme de formation, l'EFPA transmettra un rapport à la Commission Paritaire de Perfectionnement et Pédagogique des Services de l'Automobile.

Cette commission imposera les axes correctifs à mener par l'organisme de formation et pourra, s'il est nécessaire, suspendre ou retirer l'habilitation à l'organisme de formation.

Handwritten notes in blue ink at the bottom right of the page:

- CL < y
- US
- mm<sup>5</sup>
- HO.
- AC
- Handwritten signature/initials

## ENTREPRISES D'ACCUEIL

Dans le cadre d'une formation organisée selon la voie de l'alternance, les entreprises d'accueil constituent un milieu privilégié de formation pour le développement des compétences professionnelles tant dans le domaine technique que celui de la gestion et de l'organisation des activités.

La nature du contrat de formation en alternance implique également que l'entreprise soit investie d'une mission de formation. Cette mission s'exerce notamment sous la responsabilité d'un tuteur habilité par l'EFPA après une formation.

**Il appartient aux organismes de formation de veiller à ce que la mission s'exerce effectivement, sur l'ensemble des activités recensées dans le référentiel d'activités et de compétences professionnelles du CQP MSA.**

Les entreprises signataires doivent nécessairement disposer, au minimum, de tous les équipements modernes et obligatoires pour intervenir sur les véhicules récents (multimètres, outil de diagnostic, documentation technique etc..).

L'entreprise demeure toutefois seule responsable, vis à vis des candidats en formation, du respect des dispositions légales et conventionnelles, notamment celles relatives à la législation du travail et de la formation en alternance en vigueur sur le Territoire.

CL → US  
MM A  
HD  
AC JIF

# — { ORGANISATION DES REFERENTIELS

Le présent document est composé de deux référentiels :

## → Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :

Il décrit les activités, blocs de compétences et unités de compétences et se compose de :

- un descriptif de l'activité
- une interface avec :
  - Les activités qui constituent la qualification,
  - les unités de compétences associées aux activités. Elles représentent la compétence visée par l'activité et correspondent chacune à la plus petite unité pouvant faire l'objet d'une évaluation,
  - les blocs de compétences qui regroupent de façon cohérente et homogène les unités de compétences

## → Un référentiel de certification :

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification est annexé à ce référentiel.

Pour compléter ce document, ce référentiel contient un référentiel de certification qui décrit les cas spécifiques de certification de ce CQP pour chacune des voies d'accès.

- Pour les salariés en formation continue : Il précise les savoirs associés exigés pour l'obtention de chaque unité de compétences constitutives des blocs et donc du CQP. Ces deux éléments sont réunis sous le terme de savoirs associés.
- Pour les publics en alternance, il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation et décrit les modalités d'évaluation (questionnaire, mise en situation, étude de cas...)
- Pour les publics dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience, il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation

# REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile"

CG 49  
8  
MM  
HD  
AC



# MECANICIEN(NE) SPECIALISTE AUTOMOBILE

→ **Intitulé de la qualification :**

Mécanicien(ne) spécialiste automobile

→ **Objet de la qualification :**

Réalisation d'activités de maintenance préventive et corrective des véhicules

→ **Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules intégrant éventuellement des interventions réglementées :
  - . entretien courant et périodique des véhicules,
  - . diagnostic / dépose-pose / contrôle et réglage d'ensembles mécaniques.
- Réalisation d'interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité portant sur :
  - . le contrôle / réglage des moteurs thermiques,
  - . les éléments de liaison au sol.
- Pose d'accessoires sur véhicules.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

- . utilisation de la documentation technique,
- . agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- . application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance :

- . établissement de tout document d'atelier utile,
- . conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle.

CC NG 9 MMH  
AC HD JX

BLOCS DE COMPETENCES

UNITES DE COMPETENCES

ACTIVITES

<p>Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules relevant éventuellement des interventions réglementaires relevant de l'entretien périodique des véhicules</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification</li> <li>Réaliser les opérations d'entretien de la liaison au sol</li> <li>Réaliser les opérations d'entretien de gestion moteur</li> <li>Réaliser les opérations d'entretien des éléments électriques, de sécurité et de confort</li> <li>Réaliser les opérations d'entretien sur le système de freinage</li> <li>Réaliser les opérations d'entretien sur les systèmes de transmission</li> <li>Réaliser les opérations d'entretien sur le moteur (hors vidange)</li> <li>Réaliser l'entretien d'un circuit de climatisation</li> <li>Préparer les feuges électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur</li> </ul>	<p>Entretien périodique</p>
<p>Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules relevant éventuellement des interventions réglementaires relevant de l'entretien courant</p> <p>Pose d'accessoires sur véhicules</p> <p>Réalisation d'interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité portant sur les éléments de liaison au sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler et régler les trains roulants</li> <li>Remplacer et régler les pneumatiques</li> <li>Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol</li> <li>Contrôler et compléter les éléments des systèmes de freinage</li> <li>Remplacer une batterie de démarrage et de secours (&lt; 60 volts cc)</li> <li>Préparer les feuges électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur</li> <li>Contrôler un circuit électrique</li> </ul>	<p>Remplacement de pièces d'usure et réalisation de contrôles / réglages associés</p>
<p>Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules relevant éventuellement des interventions réglementaires, contrôle et réglage d'entraînements mécaniques</p> <p>Réalisation d'interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité portant sur les éléments de liaison au sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser la maintenance d'un circuit de climatisation</li> <li>Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage / embrayage simple, double embrayage, combinés ( )</li> <li>Réaliser la maintenance des systèmes de direction</li> <li>Réaliser la maintenance des systèmes de distribution</li> <li>Réaliser la maintenance des systèmes de lubrification moteur</li> <li>Réaliser la maintenance des circuits de refroidissement</li> <li>Préparer les feuges électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur</li> </ul>	<p>Maintenance des systèmes mécaniques</p>
<p>Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules relevant éventuellement des interventions réglementaires, diagnostic / dépose-pose</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser le diagnostic sur un circuit de climatisation</li> <li>Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques</li> <li>Réaliser le diagnostic des trains roulants</li> <li>Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques</li> <li>Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage</li> </ul>	<p>Diagnostic des systèmes mécaniques</p>
<p>Réalisation d'interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité portant sur le contrôle / réglage des moteurs thermiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection essence</li> <li>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection diesel</li> <li>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution essence</li> <li>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution diesel</li> <li>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation essence</li> <li>Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation diesel</li> <li>Contrôler un circuit électrique</li> <li>Préparer les feuges électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur</li> </ul>	<p>Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel)</p>

Utilisation de la documentation technique  
Application des procédures de sécurité / de freinage  
Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise  
Établissement de tout document d'atelier utile  
Conseils techniques et d'entretien auprès de la clientèle

Handwritten notes and signatures in blue ink at the bottom right of the page.

# REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile"

24 VS MM 11 H  
CL HD  
AC HC

# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les salariés en formation continue

Les salariés en formation continue sont évalués soit :

- Sur la base des blocs de compétences
- Sur la base des unités de compétences. Dans ce cas, pour obtenir un bloc de compétences, le candidat doit obtenir 80% des UC qui constituent ce bloc.

Pour se présenter devant le jury final, le candidat doit avoir obtenu 80% des BC constitutifs du CQP visé. Concernant le CQP MSA, le candidat devra avoir validé 4 BC sur 5 pour se présenter devant le jury final.

Cet entretien devant le jury final, appelé entretien de narration d'activité, est d'une durée de 30 minutes maximum et porte sur l'appréciation des compétences clés suivantes :

- Réaliser l'entretien courant et périodique des véhicules
- Contrôler, diagnostiquer et remettre en état les systèmes mécaniques
- Contrôler et remettre en état les systèmes de motorisation thermique

Pour sa délibération le jury s'appuiera sur :

- Les résultats obtenus lors des évaluations des BC
- Les évaluations renseignées par le jury final dans la grille prévue à cet effet

Des grilles d'appréciation construites par l'EFPA sont mises à la disposition du jury final.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée et servant de cadre à l'évaluation.

# SAVOIRS ASSOCIES AUX UNITES DE COMPETENCES

## BLOC DE COMPETENCES : ENTRETIEN PERIODIQUE

<b>Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification</b>	
<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les caractéristiques des fluides	Savoir identifier un véhicule et ses caractéristiques
	Savoir réaliser l'entretien du circuit de lubrification moteur
	Savoir valider l'intervention d'entretien
	Savoir utiliser l'outil de diagnostic dans les fonctions dédiées à l'entretien

<b>Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien de la liaison au sol</b>	
<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les caractéristiques d'un pneumatique	Savoir réaliser le contrôle des organes de la liaison au sol (amortisseurs, rotules, rotules axiales, roulements de roues)
Connaître les éléments d'usure liés à l'entretien périodique	

<b>Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien de gestion moteur</b>	
<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les caractéristiques des bougies	Savoir identifier une bougie d'allumage
Connaître la notion de couple de serrage	Savoir réaliser l'entretien du circuit d'allumage
Connaître les circuits de carburant	Savoir réaliser l'entretien du circuit d'alimentation en carburant
	Savoir réaliser l'entretien du circuit d'air
	Savoir utiliser l'outil de diagnostic dans les fonctions dédiées à l'entretien

<b>Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des éléments électriques, de sécurité et de confort</b>	
<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les caractéristiques d'une ampoule d'éclairage	Savoir réaliser l'entretien des éléments de visibilité, de sécurité et de confort
Connaître les caractéristiques d'une batterie (capacité, norme...)	Savoir réaliser le contrôle instrumenté d'une batterie
	Savoir utiliser l'outil de diagnostic dans les fonctions dédiées à l'entretien

<b>Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien sur le système de freinage</b>	
<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître le principe de fonctionnement du circuit de freinage	Savoir réaliser le contrôle du système de freinage
	Savoir utiliser l'outil de diagnostic dans les fonctions dédiées à l'entretien

**Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien sur les systèmes de transmission**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les éléments du système de transmission	Savoir réaliser l'entretien des systèmes de transmission (cardan, demi-arbre soufflets...)
	Savoir utiliser l'outil de diagnostic dans les fonctions dédiées à l'entretien

**Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien sur le moteur (hors vidange)**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les fluides et les relations avec les caractéristiques du véhicule	Savoir réaliser l'entretien du circuit de refroidissement moteur
Connaître le principe de fonctionnement du circuit de refroidissement	Savoir réaliser l'entretien des accessoires moteurs (galets, courroies d'accessoires, poulies)
Connaître le principe de fonctionnement du système d'échappement et de dépollution	Savoir réaliser l'entretien du circuit d'échappement
Connaître la notion de couple de serrage	Savoir utiliser l'outil de diagnostic dans les fonctions dédiées à l'entretien

**Unité de compétences : Réaliser l'entretien d'un circuit de climatisation**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître l'impact des fluides frigorigènes sur l'environnement	Savoir réaliser la maintenance du circuit de climatisation à l'aide de la station (récupération, tirage au vide, charge en fluide et huile)
Connaître la réglementation en vigueur	Savoir détecter les fuites ( <i>non évalué</i> )
Connaître les règles de sécurité liées à la manipulation des fluides frigorigènes	Savoir remplir la fiche d'intervention
Connaître le fonctionnement des systèmes de climatisation et de ses composants	Savoir contrôler l'efficacité du système de climatisation
	Savoir remplacer un composant défaillant (compresseur, condenseur, évaporateur, détendeur...) ( <i>non évalué</i> )

**Unité de compétences : Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les interventions du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermique, électrique et hybride	Savoir intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
	Savoir localiser les zones à risques électriques

**BLOC DE COMPETENCES : REMPLACEMENT DE PIECES D'USURE ET REALISATION DE CONTROLES / CODAGES ASSOCIES****Unité de compétences : Contrôler et régler les trains roulants**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les architectures de montages de trains avant et arrière	Savoir réaliser les contrôles préalables sur le véhicule (jeux, pression et dimension des pneumatiques, assiette du véhicule...)
Connaître les angles de géométrie et leur influence sur le comportement routier et l'usure des pneumatiques	Savoir mettre en place l'appareil de géométrie
Connaître les valeurs hors tolérance	Savoir contrôler la géométrie
	Savoir régler la géométrie

HD 14  
 NS AC  
 < 9

**Unité de compétences : Remplacer et réparer les pneumatiques**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les caractéristiques des pneumatiques et des jantes	Savoir contrôler l'état du pneumatique
Connaître la réglementation sur les pneumatiques	Savoir contrôler et ajuster la pression des pneumatiques
	Savoir remplacer un pneumatique
	Savoir remplacer tous types de valves
	Savoir réparer un pneumatique
	Savoir équilibrer une roue

**Unité de compétences : Remplacer les organes de transmission et de liaison au sol**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les caractéristiques des organes de transmission	Savoir remplacer un amortisseur
Connaître l'architecture et les montages des liaisons au sol	Savoir remplacer un élément de la liaison au sol (rotules, roulement de roue, biellette de direction, rotule axiale, ...)
	Savoir remplacer un élément de transmission (demi-arbre, soufflet...)
	Savoir valider l'intervention

**Unité de compétences : Contrôler et remplacer les éléments des systèmes de freinage**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe du système de freinage et de son assistance (freinage classique, ABS/ESP)	Savoir contrôler visuellement l'état du système de freinage
Connaître les familles de liquides de frein	Savoir réaliser les opérations de métrologie dans le respect de normes constructeurs (usure, voile, ovalisation)
Connaître les différents organes du système de freinage	Savoir contrôler de façon instrumentée l'état du liquide de frein
	Savoir remplacer l'élément défectueux dans le respect de la procédure
	Savoir valider l'intervention sur le système de freinage

**Unité de compétences : Remplacer une batterie de démarrage et de servitude (< 60 volts cc)**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement des mémoires des calculateurs	Savoir utiliser un dispositif de sauvegarde des mémoires
Connaître les caractéristiques des batteries	Savoir mettre en œuvre une procédure de branchement / débranchement d'une batterie
Connaître les technologies de batteries	
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité lors des opérations de remplacement	

**Unité de compétences : Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les interventions du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermique, électrique et hybride	Savoir intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
	Savoir localiser les zones à risques électriques

MM

L-4 NA  
 CL AC JK

**Unité de compétences : Contrôler un circuit électrique**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les grandeurs électriques	Savoir contrôler un circuit (continuité, isolement, tension, résistance, intensité)
Connaître les familles de relais électriques	Savoir utiliser les différentes fonctions d'un multimètre, d'une pince ampèremétrique, d'une lampe témoin
Connaître les risques électriques lors des opérations de contrôles (court-circuits, systèmes pyrotechniques...) et les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir contrôler un relais électrique
	Savoir contrôler un circuit de charge et de démarrage (toute génération)

**BLOC DE COMPETENCES : MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANQUES****Unité de compétences : Réaliser la maintenance d'un circuit de climatisation**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître l'impact des fluides frigorigènes sur l'environnement	Savoir réaliser la maintenance du circuit de climatisation à l'aide de la station (récupération, tirage au vide, charge en fluide et huile)
Connaître la réglementation en vigueur	Savoir détecter les fuites
Connaître les règles de sécurité liées à la manipulation des fluides frigorigènes	Savoir remplir la fiche d'intervention
Connaître le fonctionnement des systèmes de climatisation et de ses composants	Savoir contrôler l'efficacité du système de climatisation
	Savoir remplacer un composant défaillant (compresseur, condenseur, évaporateur, détendeur...)

**Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur...)**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle de la boîte de vitesses	Savoir contrôler un volant bi-masse
Connaître les principes de fonctionnement des différents types de transmission (BVM, BVA, BVR, CVT)	Savoir remplacer un volant bi-masse
	Savoir contrôler un système d'embrayage et convertisseur (disques, butée, mécanisme)
	Savoir remplacer un système d'embrayage et convertisseur (disques, butée, mécanisme)
	Savoir déposer / reposer une boîte de vitesses (BVM, BVA, BVR, CVT...)
	Savoir remplacer l'huile et mettre à niveau l'huile des boîtes de vitesses (BVM, BVA, BVR, CVT...)

**Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes de direction**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les différents systèmes de direction	Savoir contrôler un système de direction mécanique ou assistée (hydraulique, électro hydraulique, électrique)
	Savoir remplacer un élément d'un système de direction mécanique ou assistée (hydraulique, électro hydraulique, électrique)
	Savoir réaliser les mises à niveau et les purges des systèmes de direction



**Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes de distribution**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les différents types de distribution	Savoir remplacer un kit de distribution
Connaître le rôle du système de distribution	Savoir appliquer les procédures de contrôle et de tension de la courroie de distribution
Connaître les procédures de remplacement d'un kit de distribution	Savoir contrôler les galets et tendeurs
Connaître la notion de couple de serrage	Savoir remplacer les galets et tendeurs

**Unité de compétences : Réaliser la maintenance des moteurs thermiques**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement d'un moteur thermique (les différents cycles, combustion, rendement, architecture)	Savoir contrôler la conformité de la culasse (planéité, hauteur, le voile...)
Connaître les procédures de contrôle d'une culasse	Savoir contrôler et régler le jeu des soupapes
Connaître les procédures de contrôle d'étanchéité interne du moteur	Savoir déposer / reposer une culasse
	Savoir contrôler l'étanchéité interne d'un moteur
	Savoir identifier l'épaisseur d'un joint de culasse

**Unité de compétences : Réaliser la maintenance des systèmes de lubrification moteur**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle de chaque élément des circuits de lubrification	Savoir contrôler un circuit de lubrification
Connaître le principe de fonctionnement des circuits de lubrification	Savoir remplacer les éléments d'un circuit de lubrification

**Unité de compétences : Réaliser la maintenance des circuits de refroidissement**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle de chaque élément des circuits de refroidissement	Savoir remplacer les éléments d'un circuit de refroidissement
Connaître le principe de fonctionnement des circuits de refroidissement	Savoir purger un circuit de refroidissement
	Savoir contrôler l'efficacité du circuit de refroidissement

**Unité de compétences : Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les interventions du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermiques, électriques et hybrides	Savoir intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
	Savoir localiser les zones à risques électriques

mm  
 HD  
 17  
 AC  
 J  
 CC  
 NS  
 <9

## **BLOC DE COMPETENCES : DIAGNOSTIC DES SYSTEMES MECANIQUES**

### **Unité de compétences : Réaliser le diagnostic sur un circuit de climatisation**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître le principe de fonctionnement des circuits de climatisation (avec détendeur, avec calibreur)	Savoir contrôler les états de pression et de température en différents points d'un circuit
	Savoir analyser les valeurs de pression et de température
	Savoir détecter un dysfonctionnement sur le circuit frigorifique
	Savoir isoler le composant défaillant (compresseur, condenseur, évaporateur, détendeur...)
	Savoir remettre en conformité le circuit frigorifique

### **Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître les rapports de réduction et de démultiplication	Savoir contrôler les éléments défaillants d'une BVM
Connaître le principe de fonctionnement des BVM/BVR et transmission intégrale	Savoir remplacer les éléments internes d'une BVM (fourchette, roulement, crabot...)
Connaître le principe de fonctionnement des différentiels	
Connaître le rôle des composants internes d'une BVM (fourchettes, pignons, synchro, crabot)	
Connaître les symptômes de panne sur les systèmes de transmission mécanique	

### **Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des trains roulants**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître l'architecture et les angles de géométrie des trains roulants	Savoir mesurer des valeurs sous caisse
Connaître les caractéristiques et usures des pneumatiques	Savoir isoler et remplacer un élément défaillant
	Savoir réaliser les réglages des trains avant et arrière
	Savoir analyser le comportement routier du véhicule
	Savoir analyser et interpréter un relevé de géométrie

### **Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir-faire</b>
Connaître le principe de fonctionnement d'un moteur thermique (les différents cycles, combustion, rendement, architecture)	Savoir appliquer la procédure de diagnostic du haut moteur
Connaître les particularités d'un moteur essence et d'un moteur diesel	Savoir appliquer la procédure de diagnostic du bas moteur
Connaître les procédures de contrôle d'étanchéité interne d'un moteur	Savoir contrôler l'étanchéité interne d'un moteur

**Unité de compétences : Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les témoins d'alerte du système de freinage et les symptômes de panne.	Savoir identifier les points relevés lors du contrôle technique du véhicule et les défauts soumis à contre visite
Connaître le rôle des amplificateurs de freinage (Servo Frein, Pompe à vide)	Savoir contrôler un master VAC et une pompe à vide
Connaître le fonctionnement mécanique et hydraulique des systèmes de freinage classiques (ABS)	Savoir réaliser la purge des systèmes de freinage
Connaître les symptômes de pannes des systèmes de freinage	Savoir contrôler et analyser la pression hydraulique d'un circuit de freinage
	Savoir contrôler le bon fonctionnement d'un système de freinage (avec ou sans frein de stationnement électrique)
	Savoir analyser des usures et des symptômes de dysfonctionnements sur un système de freinage

**BLOC DE COMPETENCES : CONTROLE ET REMISE EN ETAT DES SYSTEMES D'INJECTION ET DE DEPOLLUTION (ESSENCE / DIESEL)**

**Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection essence**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les modes de combustion	Savoir contrôler le circuit d'allumage
Connaître le principe de fonctionnement en boucle fermée	Savoir contrôler le circuit d'air
Connaître le rôle de chaque élément des circuits de carburant essence	Savoir contrôler le circuit d'alimentation en carburant essence
Connaître le rôle de chaque élément du circuit d'allumage	Savoir remettre en état le circuit d'allumage
Connaître le rôle de chaque élément du circuit d'air	Savoir remettre en état le circuit d'air
	Savoir remettre en état le circuit d'alimentation en carburant essence
	Savoir valider des mesures paramètres

**Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection diesel**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les étapes de la combustion d'un moteur diesel	Savoir contrôler le circuit d'alimentation en carburant (gazole)
Connaître le principe de fonctionnement en boucle fermée	Savoir contrôler le système de gestion de la haute pression diesel
Connaître les circuits de carburant (gazole)	Savoir contrôler le système de gestion des débits (gazole)
Connaître le rôle et le fonctionnement des éléments des circuits de carburant (gazole)	Savoir remettre en état le circuit d'alimentation en carburant (gazole)
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes d'injection haute pression	Savoir remettre en état le système de gestion de la haute pression diesel
	Savoir remettre en état le système de gestion des débits (gazole)
	Savoir valider des mesures paramètres

*Handwritten notes:*  
 CS NS MM HD #  
 AC CL  
 19

**Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution essence**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les modes de combustion et la boucle de régulation de richesse	Savoir définir le niveau de dépollution d'un véhicule
Connaître les principaux rejets polluants	Savoir contrôler la conformité des gaz d'échappement des véhicules essence
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes de dépollution (catalyser, canister, pot DENOX...)	Savoir contrôler les éléments des systèmes de dépollution essence
Connaître les précautions d'utilisation d'un analyseur de gaz	Savoir remplacer les éléments des systèmes de dépollution essence
Connaître les mesures de sécurité liées à la mesure des gaz d'échappement	Savoir contrôler la boucle de régulation de richesse
Connaître les caractéristiques de l'EOBD et de l'autodiagnostic	Savoir valider des mesures paramètres

**Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution diesel**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le processus de combustion du gazole	Savoir définir le niveau de dépollution d'un véhicule
Connaître les principaux rejets polluants	Savoir contrôler les systèmes d'EGR
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes de dépollution (EGR, catalyseur, traitement des NOx, FAP...)	Savoir contrôler les systèmes de post traitement des NOx
Connaître les caractéristiques de l'EOBD et de l'autodiagnostic	Savoir contrôler les systèmes des filtres à particules
	Savoir remettre en état les systèmes d'EGR
	Savoir remettre en état les systèmes de post traitement des NOx
	Savoir remettre en état les systèmes des filtres à particules
	Savoir valider des mesures paramètres

**Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation essence**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de suralimentation essence	Savoir contrôler les éléments du système de suralimentation essence
Connaître les modes de régulation de pression	Savoir remplacer les éléments du système de suralimentation essence
Connaître le rôle des éléments des circuits de suralimentation essence	Savoir valider des mesures paramètres

NS  
 <S  
 mm HD #  
 20  
 AC CL JH

**Unité de compétences : Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation diesel**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les principes de fonctionnement des systèmes de suralimentation diesel	Savoir contrôler les éléments du système de suralimentation diesel
Connaître les modes de régulation de pression	Savoir remplacer les éléments du système de suralimentation diesel
Connaître le rôle des éléments des circuits de suralimentation diesel	Savoir valider des mesures paramètres

**Unité de compétences : Contrôler un circuit électrique**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître la définition des grandeurs électriques	Savoir contrôler un circuit électrique (continuité, isolement, tension, résistance, intensité)
Connaître les familles de relais électriques	Savoir utiliser les différentes fonctions d'un multimètre, d'une pince ampèremétrique, d'une lampe témoin
Connaître les risques électriques lors des opérations de contrôles (court-circuits, systèmes pyrotechniques...) et les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir contrôler un relais électrique
	Savoir contrôler un circuit de charge et de démarrage (toute génération)
	Savoir valider des mesures paramètres

**Unité de compétences : Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur**

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le rôle du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermique, électrique et hybride	Savoir intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
	Savoir localiser les zones à risques électriques

NS < 4 MM  
 HD  
 AC CL  
 21

# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les publics en alternance

Les publics en alternance sont évalués sur la base des Blocs de compétences.

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) prévoient que chaque référentiel décrit les modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences du CQP visé.

On trouvera donc ci-dessous le descriptif des conditions d'évaluation de chacun des blocs de compétences.

Pour se présenter devant le jury final, le candidat doit avoir obtenu 80% des BC constitutifs du CQP visé. Concernant le CQP MSA, le candidat devra avoir validé 4 BC sur 5 pour se présenter devant le jury final.

Cet entretien devant le jury final, appelé entretien de narration d'activité, est d'une durée de 30 minutes maximum et porte sur l'appréciation des compétences clés suivantes :

- Réaliser l'entretien courant et périodique des véhicules
- Contrôler, diagnostiquer et remettre en état les systèmes mécaniques
- Contrôler et remettre en état les systèmes de motorisation thermique

Pour sa délibération le jury s'appuiera sur :

- Les résultats obtenus lors des évaluations en organisme de formation
- Les appréciations portées par le tuteur de stage dans la « grille d'évaluation du parcours du stagiaire en entreprise »
- Les évaluations renseignées par le jury final dans la grille prévue à cet effet.

Les grilles d'appréciation construites par l'EFPA sont mises à la disposition du jury final.

Bloc de compétences : Entretien périodique			
Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recueil des informations utiles</li> <li>■ Respect des procédures de remplacement des éléments</li> <li>■ Réalisation des opérations d'entretien conformes à la situation (contrôle et mise à niveau)</li> <li>■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)</li> <li>■ Réalisation des opérations préalables à la restitution du véhicule suivant les critères conditionnant la satisfaction du client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en situation de réalisation d'un entretien périodique sur un véhicule (Vidange, filtres, contrôles,...)</li> </ul> <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'EFPA)</i></p>	<p><b>2 heures maximum</b></p>	<p><b>Formateur de l'organisme de formation</b></p>

22  
 CS HS  
 MM HD  
 AC CL  
 JLP

**Bloc de compétences : Remplacement de pièces d'usure et réalisation de contrôles / codages associés**

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recueil des informations utiles</li> <li>■ Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments</li> <li>■ Mise en œuvre des contrôles associés</li> <li>■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)</li> <li>■ Réalisation du contrôle qualité de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en situation de remplacement d'un pneu ou d'un élément de liaison au sol (amortisseur, rotule,...) et de remplacement d'un élément du système de freinage et de réalisation d'un contrôle de géométrie</li> </ul> <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'EFPA)</i></p>	<b>3 heures maximum</b>	<b>Formateur de l'organisme de formation</b>

**Bloc de compétences : Maintenance des systèmes mécaniques**

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recueil des informations utiles</li> <li>■ Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments</li> <li>■ Mise en œuvre des contrôles associés</li> <li>■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)</li> <li>■ Réalisation du contrôle qualité de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en situation portant sur une opération de maintenance sur 2 systèmes mécaniques parmi :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• climatisation</li> <li>• distribution</li> <li>• embrayage</li> <li>• moteur thermique</li> <li>• circuit de refroidissement</li> </ul> </li> </ul> <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'EFPA)</i></p>	<b>2 heures maximum</b>	<b>Formateur de l'organisme de formation</b>

**Bloc de compétences : Diagnostic des systèmes mécaniques**

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sélection des informations utiles</li> <li>■ Connaissance des systèmes</li> <li>■ Analyse et interprétation des valeurs cohérente</li> <li>■ Identification des causes d'un dysfonctionnement</li> <li>■ Identification des opérations de remise en état</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude de cas permettant d'évaluer la capacité d'analyser un dysfonctionnement sur un système mécanique et d'identifier les opérations de remise en état</li> </ul> <p><i>(Etude de cas produite selon les consignes de rédaction fournies par l'EFPA)</i></p>	<b>2 heures maximum</b>	<b>Formateur de l'organisme de formation</b>

23  
 < 4 NR  
 MM HD  
 AC JK

**Bloc de compétences : Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence/ diesel)**

Critères	Modalité d'évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recueil des informations utiles</li> <li>■ Application d'une démarche de contrôle adaptée et cohérente à la situation</li> <li>■ Respect des procédures de remise en état des éléments</li> <li>■ Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)</li> <li>■ Réalisation du contrôle qualité de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en situation de contrôle/ remise en état sur :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• un système d'injection défaillant <u>ou</u></li> <li>• un système de suralimentation défaillant <u>ou</u></li> <li>• un système de dépollution défaillant sur un moteur essence <u>ou</u> diesel (par tirage au sort)</li> </ul> </li> </ul> <p><i>(Grille d'évaluation fournie par l'EFPA)</i></p>	<p><b>2 heures maximum</b></p>	<p><b>Formateur de l'organisme de formation</b></p>

CS MB MM HD AC SK  
24



# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en VAE

Afin d'obtenir le CQP "Mécanicien(ne) Spécialiste Automobile" le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du CQP (cf. interface page 10).

Le candidat inscrit dans un parcours VAE renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP "Mécanicien Spécialiste Automobile".

Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury. L'entretien devant le jury sera d'une durée de 1h30 maximum.

Le jury évaluera les candidats, pour chacun des blocs de compétences, selon les critères de validation définis ci-dessous. Une grille de validation sera fournie par l'EFPA.

## Bloc de compétences : Entretien périodique

### Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Respect des procédures de remplacement des éléments
- Réalisation des opérations d'entretien conformes à la situation (contrôle et mise à niveau)
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation des opérations préalables à la restitution du véhicule suivant les critères conditionnant la satisfaction du client

## Bloc de compétences : Remplacement des pièces d'usure et réalisation de contrôles/ codages associés

### Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments
- Mise en œuvre des contrôles associés
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation du contrôle qualité de l'intervention

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including "mm", "HD", "25", "AC", and "YR".

## Bloc de compétences : Maintenance des systèmes mécaniques

### Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Respect des procédures de remplacement et de réglage des éléments
- Mise en œuvre des contrôles associés
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation du contrôle qualité de l'intervention

## Bloc de compétences : Diagnostic des systèmes mécaniques

### Critères d'évaluation

- Sélection des informations utiles
- Connaissance générale des systèmes
- Analyse et interprétation des valeurs cohérente
- Identification des causes d'un dysfonctionnement
- Identification des opérations de remise en état

## Bloc de compétences : Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence/ diesel)

### Critères d'évaluation

- Recueil des informations utiles
- Application d'une démarche de contrôle adaptée et cohérente à la situation
- Respect des procédures de remise en état des éléments
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation du contrôle qualité de l'intervention